Nations Unies E/CN.15/2017/L.1/Add.4

Conseil économique et social

Distr. limitée
25 mai 2017
Français
Original: anglais

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale
Vingt-sixième session
Vienne, 22-26 mai 2017

Projet de rapport

Rapporteur: Roland Seeger (Allemagne)

Additif

Utilisation et application des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale

1. À sa 8e séance, le 25 mai 2017, la Commission a examiné le point 6 de l'ordre du jour, intitulé "Utilisation et application des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale". Pour l'examen de ce point, elle était saisie du document suivant:

Rapport du Secrétaire général sur l'utilisation et l'application des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale (E/CN.15/2017/9).

2. Le Directeur de la Division des opérations de l'ONUDC a prononcé une déclaration liminaire. La Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, a également fait une déclaration.

3. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Afrique du Sud, de la Thaïlande, de la Chine, des États-Unis, du Canada et du Maroc, ainsi que par les observateurs de l'Indonésie, de l'Algérie et du Liban.

4. Les observateurs de l'Institut coréen de criminologie ont aussi fait une déclaration, de même que les observateurs de Penal Reform International et du Conseil universitaire pour le système des Nations Unies.

Délibérations

5. De nombreux orateurs ont souligné l'importance que revêtaient les règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale pour garantir l'existence de systèmes de justice pénale équitables, humains et efficaces. La pertinence de ces règles et normes dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment pour ce qui est des objectifs de développement durable 5, 11 et 16, a été mise en avant.

V.17-03709 (F)

Merci de recycler

6. Il a été rappelé l'importance et le caractère unique du mandat de la Commission, principal organe directeur en matière de prévention du crime et de justice pénale. Celle-ci offrait notamment une tribune pour les négociations sur les règles et normes pertinentes, l'échange d'informations sur les stratégies de prévention du crime et la définition des priorités de la communauté internationale en matière de lutte contre la criminalité.

7. Les orateurs se sont félicités des réalisations de la Commission, en particulier de ses travaux sur l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela). À cet égard, il a été rappelé la création du Groupe des Amis des Règles Nelson Mandela.

8. De nombreux orateurs ont présenté des initiatives prises au niveau national afin d'améliorer les conditions de détention, garantir le respect de la dignité humaine des détenus et promouvoir la réinsertion sociale des délinquants, conformément aux Règles Nelson Mandela. Ils ont aussi fait part des efforts qu'ils menaient pour favoriser le recours à des peines de substitution à l'emprisonnement, conformément aux Règles de Tokyo et aux Règles de Bangkok, notamment dans le cas des infractions liées aux drogues, comme l'Assemblée générale l'avait recommandé dans le document final de sa trentième session extraordinaire. Un certain nombre d'orateurs ont estimé qu'il convenait d'accorder une plus grande attention au recours à des approches axées sur la justice réparatrice en matière pénale, et qu'il serait utile d'organiser une réunion à ce sujet aux fins de la mise en commun des expériences.

9. Les orateurs ont en outre décrit les efforts menés au niveau national en vue d'améliorer l'accès à l'assistance juridique, en particulier pour les membres vulnérables de la société et les groupes ayant des besoins particuliers, rappelant dans leurs propos les Principes et lignes directrices des Nations Unies sur l'accès à l'assistance juridique dans le système de justice pénale et les Déclarations de Johannesburg et de Buenos Aires sur l'application de ces Principes et lignes directrices.

10. Ils ont également abordé la nécessité de prévenir et de combattre la violence à l'encontre des enfants et d'améliorer le traitement des enfants en contact avec le système judiciaire.

11. L'urgente nécessité de lutter contre la violence à l'égard des femmes, notamment contre le meurtre sexiste de femmes et de filles, a été soulignée, de même que l'importance de la collecte de données et du suivi des tendances par l'intermédiaire d'observatoires sur le féminicide.

12. Les orateurs ont fait part de leur satisfaction au sujet des outils et programmes actuels mis au point par l'ONUDC à des fins d'assistance technique, ainsi que du rôle consultatif joué par ce dernier. Un certain nombre d'entre eux a demandé que des ressources supplémentaires soient allouées à l'Office afin de promouvoir la prévention du crime et la réforme de la justice pénale.